

PRÉFET DE LA CHARENTE

ARRÊTÉ – n° 2015/ 000324  
En date du 19 MAR. 2015

**Fixant la liste de personnes qualifiées  
pouvant représenter des usagers des  
établissements et services sociaux et  
médico-sociaux**

**Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes**

**VU** le code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L. 311-5 ;

**VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** le décret du 6 mars 2014 portant nomination de Monsieur François MAURY en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes ;

**VU** l'arrêté du 28 octobre 2005 fixant la liste des personnes qualifiées pouvant représenter des usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**Considérant** la possibilité pour toute personne prise en charge par un établissement ou service social ou médico-social, ou son représentant légal, de pouvoir faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie ;

**Sur propositions** conjointes du directeur général des services départementaux du Département de la Charente, du délégué territorial de Charente de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes et du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Charente ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la liste des personnes qualifiées du département de la Charente prévue à l'article L. 311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, est arrêtée comme suit :

**Protection de l'Enfance**

**Mme Monique AUBIN GOUSET**, ancienne responsable du pôle enfance MDS de Soyaux

Le bourg 16410 TORSAC

**Mme Marie-Joëlle CHARDAVOINE**, ancienne responsable du pôle jeune MDPH Charente,

87, rue de Bellevue 16600 RUELLE SUR TOUVRE

## Personnes en difficultés sociales

**Mme Ginette LE MASNE**, ancienne directrice adjointe de l'UDAF,  
68, bd Emile Roux 16000 ANGOULEME

## Personnes âgées

**M. Lucien GARNIER**, secrétaire départemental du CODERPA  
15, bd Jean Moulin 16000 ANGOULEME

**M. Claude BELLIN**, administrateur de la Mutualité Française Charente, responsable de la commission des activités sanitaires et médico-sociales,  
1537, route de Gond Pontouvre 16600 RUELLE

## Personnes handicapées

**M. Jean-Jacques PUDOYEUX**, ancien directeur d'établissement médico-social,  
Chez Berthomé 16190 SAINT AMANT DE MONTMOREAU

**M. Claude BELLIN**, administrateur de la Mutualité Française Charente, responsable de la commission des activités sanitaires et médico-sociales,  
1537, route de Gond Pontouvre 16600 RUELLE

**ARTICLE 2** : l'arrêté du 28 octobre 2005 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 3** : les recours dirigés contre le présent arrêté peuvent être portés devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**ARTICLE 4** : le délégué territorial de Charente de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes, le secrétaire général de la Préfecture de la Charente, le directeur général des services départementaux du Département de la Charente et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés conjointement de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux personnes qualifiées et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Charente.

Fait à Angoulême, le

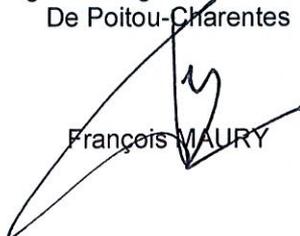
**19 MARS 2015**

Le Préfet,



Salvador PEREZ

Le Directeur Général de  
L'Agence Régionale de Santé  
De Poitou-Charentes



François MAURY

Le Président  
du Conseil Général



Michel BOUTANT